

Le 10 décembre 2024

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 10 décembre 2024 à 19 h 30, au centre communautaire.

**PRÉSENTS**

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère  
Monsieur Julien Leclerc, conseiller  
Madame Cheryl Brazeau, conseillère  
Monsieur Ian Gray, conseiller  
Madame Isabel Boulay, conseillère  
Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

**AUSI PRÉSENTES**

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière  
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

\*\*\*\*\*

**2024-12-186** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 10 décembre 2024 à 19 h 30.

ADOPTÉE

**MOT DU MAIRE**

**2024-12-187** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 10 décembre 2024 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les items suivants :

- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 150 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 DÉCEMBRE 2024
- ÉMISSION DE BILLETS / RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

ADOPTÉE

**2024-12-188** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2024**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 sans modification.

ADOPTÉE

Le 10 décembre 2024

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

**2024-12-189 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoyant l'adoption du calendrier des séances du conseil;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, pour l'année 2025, soient tenues à 19 h 30 les jours suivants :

14 janvier	11 février	11 mars
8 avril	13 mai	10 juin
8 juillet	12 août	9 septembre
1 <sup>er</sup> octobre	18 novembre	9 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

**2024-12-190 RÉDUCTION DU MONTANT D'ASSURANCE / STATION DE POMPAGE / FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU le mandat octroyé à la firme SPE Valeur assurable pour l'évaluation à des fins d'assurance des bâtiments et équipements municipaux;

ATTENDU le rapport obtenu en date du 11 juillet 2024 et l'analyse de celui-ci;

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER à notre assureur Assurance municipale – Fonds d'assurance des municipalités du Québec de réduire la limite du bâtiment numéro 5, soit la station de pompage excluant les bassins, à 1 517 218 \$.

ADOPTÉE

**2024-12-191 PRABAM / CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX VISÉS PAR LA REDDITION DE COMPTES FINALE**

CONSIDÉRANT les modalités du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT les travaux réalisés relatifs au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil :

1. Entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes telle que soumise aux fins du PRABAM;

Le 10 décembre 2024

2. Autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tout document requis aux fins de la reddition de comptes et du PRABAM.

ADOPTÉE

**2024-12-192**     **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE AVEC LA FQM / SOUTIEN TECHNIQUE / LOGICIEL DE GESTION FINANCIÈRE / 2025**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE RENOUELER le contrat pour la gestion de l'informatique municipale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, au montant de 8 105 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**2024-12-193**     **REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.3.5 du règlement numéro 646 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil oblige la greffière ou la greffière-trésorière à tenir un registre public des déclarations des élus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige la greffière ou la greffière-trésorière à déposer un extrait du registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE acte du dépôt par la greffière-trésorière du registre public des déclarations des élus, lequel ne contient aucune déclaration.

ADOPTÉE

**2024-12-194**     **ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 679 / RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2008-583 ET 583-1 FIXANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 679 intitulé :

« Règlement abrogeant les règlements numéros 2008-583 et 583-1 fixant la tenue des séances ordinaires du conseil ».

ADOPTÉE

Le 10 décembre 2024

**2024-12-195**     **ÉTAT INDIQUANT LES IMMEUBLES POUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES**

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE acte du dépôt par la greffière-trésorière de l'état mentionnant le nom des personnes endettées envers la Municipalité et le montant des taxes dues conformément à l'article 1022 du Code municipal;

D'APPROUVER l'état tel que déposé.

ADOPTÉE

**2024-12-196**     **LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cent soixante et seize mille six cent quatre-vingt-neuf dollars et cinquante-six cents (176 689,56 \$).

ADOPTÉE

**2024-12-197**     **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 150 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 DÉCEMBRE 2024**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaite emprunter par billets pour un montant total de 150 600 \$ qui sera réalisé le 17 décembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
615	87 500 \$
625	63 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 615 et 625, la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil avait le 16 décembre 2024, un emprunt au montant de 150 600 \$, sur un emprunt original de 210 700 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 615 et 625;

ATTENDU QUE, en date du 16 décembre 2024, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 17 décembre 2024 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Le 10 décembre 2024

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 615 et 625;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 décembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2025.</b>	<b>12 400 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>13 100 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>13 400 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>14 100 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>14 700 \$</b>	<b>(à payer en 2029)</b>
<b>2029.</b>	<b>82 900 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 615 et 625 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 décembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 17 décembre 2024, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 615 et 625, soit prolongé de 1 jour.

ADOPTÉE

2024-12-198

### ÉMISSION DE BILLETS / RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	10 décembre 2024	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 décembre 2024
Montant :	150 600 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse Vaudreuil a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 décembre 2024, au montant de 150 600 \$;

Le 10 décembre 2024

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

12 400 \$	3,35000 %	2025
13 100 \$	3,40000 %	2026
13 400 \$	3,45000 %	2027
14 100 \$	3,50000 %	2028
97 600 \$	3,55000 %	2029

Prix : 98,38500                      Coût réel : 3,95832 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL SOULANGES

12 400 \$	4,10000 %	2025
13 100 \$	4,10000 %	2026
13 400 \$	4,10000 %	2027
14 100 \$	4,10000 %	2028
97 600 \$	4,10000 %	2029

Prix : 100,00000                      Coût réel : 4,10000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Terrasse Vaudreuil accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 17 décembre 2024 au montant de 150 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 615 et 625. Ces billets sont émis au prix de 98,38500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

2024-12-199

**EXERCICE D'ÉQUITÉ SALARIALE / VERSEMENT DES AJUSTEMENTS**

ATTENDU la *Loi sur l'équité salariale* visant à faire reconnaître le travail typiquement féminin à sa juste valeur;

ATTENDU qu'en tant qu'employeur, la municipalité doit s'assurer qu'elle verse un salaire équitable en vertu de ladite loi et que ses obligations varient selon le nombre d'employés qu'elle emploie;

Le 10 décembre 2024

ATTENDU que la municipalité a atteint une moyenne de 10 salariés en 2016 et qu'elle devenait donc assujettie à la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2017;

ATTENDU qu'au plus tard le 31 décembre 2020, l'exercice initial devait être complété et le versement des ajustements déterminé;

ATTENDU qu'incidemment, le 31 décembre 2024 est la date de fin du délai pour verser les ajustements si l'employeur choisissait d'étaler les versements et qu'en raison de la conclusion tardive du processus d'évaluation, nous devons verser les ajustements avant le 31 décembre de cette année;

ATTENDU le respect des étapes à suivre conformément aux dispositions de la loi par le comité de travail et les résultats obtenus par l'exercice réalisé avec rigueur.

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER au versement des ajustements conformément aux résultats obtenus, le tout représentant un montant total de 34 967,44 \$, à cela s'ajoute les charges sociales de l'employeur applicables.

QUE le coût total de l'exercice soit financé à même le surplus accumulé non affecté.

DE PROCÉDER aux ajustements des taux horaires des employés visés par ces écarts pour leur rémunération subséquente au versement des ajustements.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente à intervenir entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Terrasse-Vaudreuil – CSN.

ADOPTÉE

2024-12-200

**FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

Le 10 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- DE MANDATER une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- DE CONSERVER un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

QUE copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, à la députée de Vaudreuil, Mme Marie-Claude Nichols, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

2024-12-201

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES  
POMPIERS VOLONTAIRES ET À TEMPS PARTIEL / AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Le 10 décembre 2024

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Terrasse-Vaudreuil désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Terrasse-Vaudreuil prévoit la formation de (1) pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

**2024-12-202**      **CALENDRIERS DES PRATIQUES GÉNÉRALES ET DES OFFICIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2025**

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les calendriers des pratiques générales et des officiers du Service de sécurité incendie pour l'année 2025 tels que déposés.

ADOPTÉE

**2024-12-203**      **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL ET DE SOUTIEN TECHNIQUE / LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE / ICO TECHNOLOGIES INC. / 2025**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE RENOUVELER le contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) pour le logiciel Première ligne pour l'année 2025 présenté par ICO Technologies inc., 13-217 avenue Léonidas S, Rimouski (Québec), G5L 2T5, et ce, pour un montant de 3 654 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Le 10 décembre 2024

**2024-12-204**     **ACQUISITION / VÊTEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE  
LES INCENDIES / AUTORISATION DE DÉPENSE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité autorise une dépense de 4 598 \$, plus les frais de transport et les taxes applicables, pour l'achat de deux habits de combat;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

**2024-12-205**     **ÉQUIPEMENTS ADAPTABLES / MACHINERIE TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU les besoins opérationnels hivernaux dans le service des travaux publics;

ATTENDU la soumission déposée par l'entreprise Location André;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'achat d'équipements auprès de l'entreprise Location André pour un montant de 11 100 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU  
JOUR**

**2024-12-206**     **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 10 décembre 2024 à 20 h.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

---

Michel Bourdeau  
Maire

---

Lily Ducharme  
Greffière